

**Présents** : Mmes et MM. BAREILLE, BERGÉ, CAPDEVILLE, CAPELA, CAYRON, CHAPOTHIN, DUFOUR, LACROIX, LAPLACE-NOBLE, LEGRAND, LENOIR, LOUSTAU, MARTIN, NOIR, PEYROULET B, PEYROULET J.M., PEYS, RUBIO, SENTAURENS, VIRLOGEUX.

**Absent ayant donné procuration** :\*\*\*

**Absents excusés** : Mme DE FAUP, M. LABORDE, M. PARGADE..

**Secrétaire de séance** : Mme CAPDEVILLE.

La séance est ouverte à 18 h 30 par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Jean-Pierre PEYS, Maire, soumet à l'approbation ce procès verbal. Accord à l'unanimité.

## I - BUDGET PRIMITIF 2019 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 :

### \* Section de Fonctionnement

C'est un budget global d'environ 4,9 M€ pour l'année que les élus ont voté ; soit, à titre indicatif, « trois fois plus qu'il y a 30 ans ! » rappelle Monsieur le Maire, à propos du seul volet lié au fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement, justement, ont été budgétées à hauteur d'un peu plus de 3 M€.

#### ° Postes principaux de dépenses :

- charges à caractère général :	835 358,00 €
- charges de personnel :	1 176 800,00 €
- charges financières :	86 900,00 €
- virement à la section investissement :	682 244,83 €

#### ° Postes principaux en recettes :

- excédent reporté :	488 771,66 €
- impôts et taxes :	1 867 687,00 €
- dotations et participations :	275 440,00 €

Monsieur le Maire propose ensuite de fixer les taux d'imposition. Il rappelle la poursuite des investissements en cours et propose une augmentation des taux de 1 %.

Le Conseil Municipal valide cette proposition et fixe les taux d'imposition suivants :

Taxes	Taux Votés 2018	Taux Votés 2019	Bases 2019	Produits 2019 en €
T.H.	14.05 %	14.19 %	5 012 000	711 202
F.B.	12.91 %	13.04 %	3 654 000	476 481
F.N.B.	47.31 %	47.78 %	56 500	26 995
				1 214 678

### \* Section d'Investissement

Au rayon investissements, le budget s'équilibrera à 1,87 M€. Outre les travaux de voirie qui se poursuivront, 2019 sera notamment marqué par une enveloppe de 314 000 € dédiée à la poursuite des travaux sur le site de la nouvelle mairie.

A noter : les opérations qui seront menées ces prochains mois sur les réseaux au Chemin Lous Bers, Chemin Laborde, sur les trottoirs du Chemin du Stade ou encore Route d'Arzacq.

## II - DIVERS :

- ° Convention avec la CCLB pour la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales.
- ° Indemnité pour stagiaire BAFA au Centre de Loisirs.
- ° Acquisition de la parcelle AP 471 de M. MALABAT avec substitution d'Habitelem Action Logement.
- ° Un bassin écrêteur sur le Labarthe : à la suite des épisodes climatiques, la Communauté de Communes des Luys en Béarn, qui exerce cette compétence, va réaliser un bassin écrêteur de crues sur le ruisseau Labarthe pour une rétention de 23 000 m<sup>3</sup>.
- ° Point dette 2019.

## III - AGENDA 21 :

- ° Présentation de la poursuite du verger et nouveau projet de potager participatif.

## IV - ANIMATION :

- ° Grand week-end de la photographie du 5 au 7 avril avec la présentation du portrait de village réalisé lors des journées du Patrimoine.

## IV - BREVES DE CONSEIL :

- ° 17 600 € pour les associations : montant des subventions allouées à la quinzaine d'associations communales.
- ° « Eco actions » : Sauvagnon diplômé. Candidat dans le cadre de la 28<sup>ème</sup> édition des trophées nationaux « Eco Actions » avec le dossier de la Halle Paysanne, Sauvagnon est parvenu jusqu'en finale dans la catégorie de communes appartenant à la même strate de population. Les « qualités écologiques et innovantes » de l'action menée ont été soulignées par l'association nationale des Eco-Maires.
- ° Les bus scolaires ouverts au public : Le transporteur IDELIS indique que les 22 circuits scolaires desservant les lycées de l'agglomération paloise sont désormais ouverts à tous (en fonction bien sûr, des places disponibles). Coût du trajet 1,30 € avec des correspondances gratuites pendant 1 heure sur l'ensemble du réseau. Au regard des Taxes Transports payées par nos entreprises, notre village attend davantage de service de bus propre à son territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 3 mai 2019 à 18 h.



Fait à SAUVAGNON, le 1<sup>er</sup> avril 2019  
Le Maire,  
Jean-Pierre PEYS